

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-08-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025

N° 08/25

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 9 janvier 2025,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 janvier 2025

Objet de la délibération :

Adhésion BGE

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	59
- Absent(e)s :	
• Dont suppléé(e)s	4
• Dont représenté(e)s	11
• Excusé(e)s :	9
• Non excusé(e)s :	14
- Votants	74

Résultat du vote	
- Pour :	74
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le seize janvier,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de la Mairie de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présent(e)s	Mesdames et Messieurs les membres en exercice. Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Sandrine CLADY à Vanessa DORDOR, Gérard COULET à Patrick SEBILE, Martine LANDRY à Joëlle MAURICE, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Pierre MAIRE à Félix CHOPARD, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN
Procuration	Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Véronique KELLER par Pascale ANGIOLINI, Florence PAUL par Claude MARESCHAL
Suppléé(e)s	Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Nathalie KOWAL-BONDY, Nadia LOUIS, Rémy PAUL, Gérard PESEUX, Laetitia ROGNON, Marie-Christine VERNEREY
Excusé(e)	Christine BREUILLOT, Jean-Marc CARGNINO, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Gaëtan MILLE, Serge MONNET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE
Absent(e)s	

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

BGE Franche-Comté est une association, membre du premier réseau d'aide à la création d'entreprise. Cette structure constitue un partenaire essentiel dans l'accompagnement à la création / reprise d'entreprise. Elle permet notamment aux porteurs de projet d'affiner, de structurer et de développer leurs projets, d'accompagner à la réalisation de l'étude de marché, de mobiliser les financements, de conseiller sur les statuts, etc.

Vu l'avis favorable de la commission 2 sur l'adhésion de la CCLL à BGE FC, comme membre de soutien recevant annuellement les données chiffrées correspondant à son territoire pour un montant forfaitaire de 1000 euros pour l'année civile 2025.

Compte-tenu de l'intérêt que peut trouver la Communauté de Communes Loue Lison à recueillir ces données dans le cadre de sa compétence développement économique, le conseil communautaire à l'unanimité décide de :

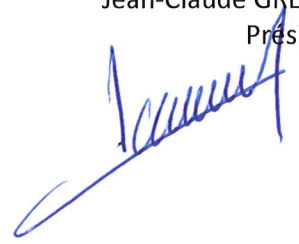
- Valider l'adhésion option 2 à BGE Franche-Comté pour l'année 2025 ;
- Autoriser le Président à signer le bulletin d'adhésion 2025 et tous les documents afférents ;
- Autorise le Président à payer la cotisation annuelle de 1000 euros.

Fait et délibéré en séance, le 16.01.2025

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20250116-08-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2025